



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 76204

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences, pour les artisans dépanneurs, du prix élevé du carburant. Ceux-ci ne peuvent pas répercuter cette hausse sur leurs tarifs. Si la directive n° 2003/96/CE du 27 octobre 2003 ne permet pas la mise en oeuvre de taux de taxation différenciés au profit de ce type d'activité, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend proposer afin de venir en aide à la profession, comme il l'a fait notamment pour les professions agricoles.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76204

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9858